Envoyé en préfecture le 24/03/2026
Reçu en préfecture le 24/03/2026
Publié le
ID : 022-212203681-20260320-20260324-DE

Commune de Tréméreuc
Département des Côtes d'Ar[illegible]

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le 20 Mars à vingt heures,

Sur convocation en date du 16 mars 2026, le Conseil Municipal s'est réuni en la Salle du Conseil de la commune, sous la Présidence de Monsieur Bruno Fontaine, Maire de Tréméreuc.

Membres en exercice : 15
Etaient présents : Monsieur Bruno Fontaine ; Madame Laëtitia Briard, Monsieur Rémi Lemeur, Madame Elodie Pelletant, Monsieur Serge Briard, Madame Ciara Martin, Monsieur Philippe Rouinsard, Madame Gwendoline Marellec, Monsieur Brivaël Perrinel, Madame Valérie Guennoc, Monsieur Stéphane Maisonneuve, Madame Sophie Rolland, Monsieur Olivier Bédane, Monsieur Julien Badoni
Procuration : Madame Lucie Bégot (pouvoir à Bruno Fontaine)
Secrétaire de séance : Madame Valérie GUENNOC

2026-21 : Election du Maire de Tréméreuc

Le plus âgé des membres présents du Conseil Municipal a pris la présidence de l'assemblée (art. L ; 2122-8 du CGCT) et a invité le conseil municipal à procéder à l'élection du Maire. Il a rappelé qu'en application des article L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Le dépouillement a donné les résultats ci-après :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants (enveloppes déposées)	15
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art.L.66 du code électoral)	0
Nombre de suffrages blancs (art.L.65 du code électoral)	0
Nombre de suffrages exprimés	15
Majorité absolue	8

Monsieur Bruno FONTAINE a été proclamé Maire, à la majorité absolue et a été immédiatement installé dans ses fonctions.

MAIRIE DE TREMEREUC 22 COTES D'ARMOR

Pour expédition certifiée conforme,
Le Maire, Bruno Fontaine